

Année : 2021

Population : 525 h

Groupement d'appartenance : CC PAYS D'UZES

Poste comptable : 030054 SGC UZES

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 030 - GARD

Commune : AIGALIERS ( 21300001100014 )

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 139 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 985 soit 99% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 10187 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	560 077	1 067	807	904	818
Produits de fonctionnement CAF	560 077	1 067	777	876	793
dont : Impôts locaux	181 656	346	359	367	320
Fiscalité reversée par les GFP	11 101	21	48	65	82
Autres impôts et taxes	58 786	112	46	50	50
Dotation globale de fonctionnement	58 024	111	145	184	149
Autres dotations et participations	72 315	138	69	71	73
dont : FCTVA	1 814	3	2	2	2
Produits des services et du domaine	153 809	293	60	66	61
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	411 643	784	670	744	664
Charges de fonctionnement CAF	405 535	772	630	706	629
dont : Charges de personnel (montant net)	139 574	266	302	332	284
Achat et charges externes (montants nets)	157 720	300	187	218	203
Charges financières	13 159	25	18	20	14
Subventions versées	3 355	6	15	24	23
Contingents	48 091	92	50	47	44
Résultat comptable = A - B = R	148 434	283	137	160	154
Capacité d'autofinancement brute = CAF	154 542	294	147	170	164

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	535 246	1 020	407	450	398
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	180 000	343	117	135	127
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	73	76	65
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	1	2
Subventions reçues	178 018	339	78	109	92
FCTVA	146 068	278	43	44	40
Autres fonds globalisés d'investissement	25 051	48	26	19	15
dont : Taxe d'aménagement	25 051	48	26	18	15
Amortissements	6 108	12	11	12	12
Provisions	0	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	424 353	808	402	456	398
dont : Dépenses d'équipement	163 596	312	293	337	299
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	260 234	496	80	84	73
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-110 893	-211	-5	6	0
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	1	-0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-110 893	-211	-5	7	0
<b>Résultat d'ensemble</b>	259 327	494	142	153	154
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	831 301	1 583	624	712	582
dont encours des dettes bancaires et assimilées	829 571	1 580	620	697	567
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	829 571	1 580	620	697	567
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	273 394	521	97	101	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	546 885	1 042	499	503	519

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	163 089	311	161	186	173
Résultat comptable = A - B = R	148 434	283	137	160	154
Produits de fonctionnement CAF	560 077	1 067	777	876	793
Charges de fonctionnement CAF	405 535	772	630	706	629
Capacité d'autofinancement brute = CAF	154 542	294	147	170	164
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	27	18	18
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	-105 692	-201	67	86	91
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	-105 692	-201	67	87	92

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
Impôts locaux	32,43 %	46,16 %	41,84 %	40,33 %
Dotations et participations reçues	23,27 %	27,52 %	29,09 %	28,02 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	10,36 %	18,63 %	21,01 %	18,77 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont: Achats et charges externes (montant net)	38,89 %	29,68 %	30,87 %	32,36 %
Charges de personnel (montant net)	34,42 %	48,02 %	47,03 %	45,15 %
Charges financières	3,24 %	2,87 %	2,88 %	2,27 %
Contingents	11,86 %	7,88 %	6,67 %	6,96 %
Subventions versées	0,83 %	2,32 %	3,43 %	3,62 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>				
Autofinancement net (1)	-64,61 %	23,00 %	25,62 %	30,56 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	25,05 %	22,68 %	21,75 %
Subventions reçues	108,82 %	26,77 %	32,45 %	30,94 %
FCTVA	89,29 %	14,51 %	13,01 %	13,32 %
<b>AUTRES RATIOS</b>				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	5,37	4,21	4,10	3,45
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	5,37	4,21	4,10	3,45
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	1,68	0,60	0,55	0,50

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE				
DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	525 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	299			
Part des foyers non imposables	54,8 %	53,3 %	52,5 %	48,5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	27 502	25 382	25 357	27 756

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Nombre de logements imposés à la TH</b>	320			
-> dont part de résidences secondaires	26,9 %	15,1 %	18,3 %	13,5 %
-> dont logements vacants	0	4	3	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	347 289			
<b>Bases communales imposées en foncier bâti</b>	619 399			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	93,5 %	83,6 %	83,6 %	78,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,5 %	0,6 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,2 %	0,4 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	3,3 %	6,4 %	9,2 %	11,3 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	3,2 %	9,3 %	6,3 %	9,1 %
<b>Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises</b>	35	52	50	43
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	35	52	50	43
<b>Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises</b>	44	63	54	44
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	44	63	54	44

## II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \ "MÉNAGES\ " TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	347 289	662	216	236	171
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	619 399	1 180	986	950	937
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	32 746	62	38	40	65
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	83 228	159	208	206	252

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	633 659	1 207	926	851	654

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
<b>Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires</b>	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants</b>	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>	0	32 746
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	29/03/96	3 an(s)	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
<b>Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)</b>	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</b>	0

### III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	19,35 %	23,26 %	23,55 %	22,08 %
-> dont taux voté par la commune	8,21 %	11,38 %	12,24 %	12,65 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	2,49 %	1,26 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	11,14 %	12,39 %	11,48 %	9,43 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	38,94 %	43,99 %	46,30 %	37,91 %
-> dont taux voté par la commune	35,92 %	40,42 %	42,20 %	34,89 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	5,49 %	2,14 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	3,02 %	4,29 %	4,37 %	3,34 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	54,69 %	63,69 %	94,59 %	51,74 %
-> dont taux voté par la commune	47,94 %	57,16 %	80,52 %	43,76 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	17,70 %	6,09 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	6,75 %	6,54 %	13,23 %	7,66 %
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	51,84 %	51,95 %	68,72 %	39,62 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	51,84 %	51,95 %	68,72 %	39,62 %
<b>Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)</b>	30,92 %	29,23 %	32,82 %	25,35 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	30,92 %	29,23 %	32,82 %	25,35 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8,58 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	13,09 %	13,87 %	13,16 %	11,38 %

**IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)</b>	67 197	128	52	57	39
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	28 512	54	25	29	21
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	1	1	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	38 685	74	24	25	15
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	2	2	1
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	240 361	458	434	440	355
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	221 792	422	399	401	327
> Effet du coefficient correcteur : reversement	0	0	1	6	16
> Effet du coefficient correcteur : prélèvement	-97 894	-186	-128	-105	-70
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	1	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	18 569	35	31	34	25
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	4	3	2
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	17 843	34	24	38	34
-> dont produits FNB au profit de la commune	15 654	30	22	32	29
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	2 189	4	2	5	5
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)</b>	515	1	1	2	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	515	1	1	2	2
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	25 668	49	61	68	64
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	25 668	49	60	67	63
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	1	1	1
<b>Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)</b>					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	82 969	158	128	112	74



**V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</b>	16 811	32	22	28	37
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	16 811	32	22	28	37
<b>Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)</b>	42 599	81	9	13	15
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	42 599	81	9	13	15
<b>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</b>	0	0	3	5	5
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	3	5	5
<b>FRACTION DE TVA</b>					
Fraction de TVA	4 382 204	8 347	12 037	7 743	8 221
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	4 382 204	8 347	12 037	7 743	8 221

**VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>DCRTP</b>	0	0	3	2	3
<b>FNGIR</b>					
-> Versement (C/7323)	0	0	8	6	7
-> Prélèvement (C/739116)	0	0	6	11	17

**VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE**

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation</b>	0	0	0	0	0
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	7 329	14	32	24	28
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle	7 097	14	32	23	27
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	2 240	4	3	4	4

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Compensation part salaires - TP</b>	0	0	0	0	0
<b>Autres allocations compensatrices - CFE</b>	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées